

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

LE CENDRE BUDGET PRINCIPAL



VII ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL,
DU 19 février 2020 N° 2010219/002
LE MAIRE

Hervé PRUNONCE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la *première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité*.

Organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, il a pour objet, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment par le biais d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui est présenté aux conseillers.

Ce rapport , véritable outil d'aide à la décision, présente les évolutions conjoncturelles et structurelles qui ont influé, influent ou influenceront sur les capacités de financement de la commune. Le ROB a donc pour but de faciliter la discussion et la détermination des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif (voire au-delà pour certains projets).

Conformément à la LOI NOTRe, le ROB est diffusé sur le site internet de la commune et reprend notamment:

- les engagements pluriannuels envisagés sur la commune,
- des éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette,
- des éléments relatifs à la gestion des effectifs municipaux.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2020 et un retour sur l'année 2019, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.

1.1- Contexte Général 2020: Situation financière, économique et institutionnelle

A/ Une croissance économique au ralenti

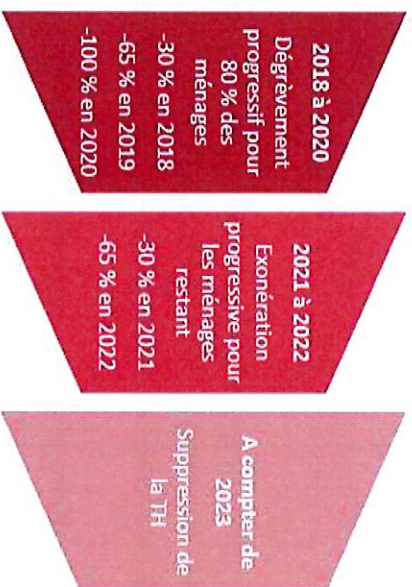
- Les perspectives de croissance sont de plus en plus négatives pour l'économie mondiale. L'OCDE prédit le taux de croissance mondiale le plus faible depuis la crise financière de 2008/2009. La guerre commerciale Chine/USA, les incertitudes autour du Brexit et les récentes tensions internationales expliquent ce taux très faible de 2.9 %.
- La France, selon l'INSEE et la Banque de France, souffrira directement de ce climat peu favorable. Le taux de croissance 2019 est finalement de 1,3 % et la prévision de croissance 2020 serait stable, à 1,3 % également. Il est à noter que notre pays est l'un des moins touchés en Europe par cette situation. Allemagne et Royaume-Uni voient en revanche leurs prévisions de croissance 2020 baisser de façon sensible (0,6 % et 1 %).
- Sous l'impulsion des décisions gouvernementales destinées à préserver le pouvoir d'achat des ménages, ce dernier a connu une augmentation en 2019 de 2,3%. En 2020, cette progression devrait être moindre et se situer à 1,4 %.
- Néanmoins, les analyses économiques en cours prouvent que cette évolution sert plus l'épargne des ménages qu'elle ne dynamise leur consommation.
- L'inflation 2020 est pour sa part estimée à 1,1 % (1,3 % en 2019).
- Enfin, les conditions de crédits devraient rester favorables sur 2020.

B/ Une Loi de Finances 2020 essentiellement axée sur les modalités de réforme de la fiscalité

A la lecture du PLF 2020, nous pouvons extraire 3 informations importantes pour la commune :

- La stabilisation de l'enveloppe DGF pour 2020 (26, 8 Milliards €)
- Le soutien à l'investissement local maintenu sur les bases de 2019 (1,8 milliards €)
- La suppression de la taxe d'habitation

- Zoom sur...La suppression de la taxe d'habitation



Cette suppression pour 80 % des ménages prend la forme d'un dégrèvement, compensé par l'Etat.

Le calendrier de la suppression de la TH est le suivant :

- Pour les contribuables : suppression pour tous d'ici 2023,
- Pour les collectivités : perte du pouvoir de taux TH dès 2020 avec remboursement des effets des hausses de taux 2018/19,
- 2020 est une année « blanche » sans hausse de taux possible sur la TH.

Les mécanismes de compensation pour les collectivités sont les suivants :

- Affectation de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) départementale aux communes en 2021,
- Attribution d'une fraction de TVA aux EPCL et aux Départements,
- Mise en place du « coefficient correcteur » pour neutraliser les écarts entre la valeur de la TFB départementale et de la part de TH supprimée. Ce mécanisme garantit une compensation égale à l'euro près au montant de TH sur la résidence principale supprimé en neutralisant les sur ou sous-compensations entre la TFB « descendue » et le produit de TH supprimé,
- La TH de référence est calculée à partir des taux de 2017.

Il est à noter que l'instauration du coefficient correcteur aboutit mécaniquement à des transferts de fiscalité entre territoires.

1.2-Contexte communal : Retour sur 2019

A/Poursuite de la recherche de la neutralité budgétaire des transferts avec la Métropole

- Révision des transferts de charge liés à la viabilité hivernale
- Poursuite de la neutralisation de l'Attribution de Compensation en Investissement (ACI) pour préserver des marges d'action sur la section de fonctionnement

B/ Maitriser les dépenses et optimiser les recettes pour adapter, moderniser et proposer de nouveaux services

La commune a, tout au long de l'année 2019, poursuivi ses efforts en matière d'optimisation budgétaire, tant sur les postes de dépenses que sur les sources de recettes. Cette politique s'est traduite par plusieurs réalisations :

- Changement de prestataire crèche,
- Nouveau Groupement de commandes pour optimiser le poste fluides/énergie (électricité/gaz),
- Partenariat avec l'Aduhme pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et anticiper la structuration des fluides dans les projets à venir,
- Mise en place du portail Famille pour un service à la population plus efficace et permettant également de diminuer le taux d'impayés sur le secteur enfance/jeunesse,

Ces démarches permettent à la Ville de renforcer ses marges de manoeuvre en matière d'investissement et de maintenir la dynamique d'amélioration du service public rendu aux cendrioux,

C/ Mise en œuvre du programme d'investissements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 :

❖ Projets communaux :

• **Travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine :**

Reprise de charpente sur la toiture du complexe sportif (76 296 €),

Reprise de terrasse au groupe scolaire Louis Aragon (6 114 €),

Reprise de concessions funéraires (54 324 €),

Ouverture de l'espace Grassion Fredot: un nouvel équipement dédié au monde associatif et aux activités cendricouses (360 m² de surface utile) : 448 000 €

1^{ère} tranche de reconfiguration complète de l'aire de jeux 1,2,3 Pandières: 68 232 €

• **Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments :**

Remplacement de la chaudière des services techniques (5 856 €),

Remplacement des huisseries de la Mairie (74 503 €),

Installation d'un arrosage intégré pour le terrain annexe du complexe sportif (27 888 €),

Plantations d'arbres (15 000 €)

• **Modernisation des services et des équipements :**

Remplacement d'un camion benne (40 368 €)

Projet Ecole numérique Tranche 1 (106 400 € engagés)

Installation de selfs en restauration scolaire (8 155 €)

Création d'un court de tennis dans le prolongement de la Halle Tennisique (109 164 € engagés)

Projets communs Commune/CAM financés par le biais de l'AC :

- **Remplacement des candélabres et mise en conformité du réseau d'éclairage public, tranche 3 (rue des Dômes, du Cézallier et des Combrailles) : 65 500 €,**
- **Création d'une nouvelle place piétonne aux abords immédiats de l'Eglise avec création d'une liaison piétonne par le garage de la maison Pagès. (acquisition du foncier par la commune : 102 000 €, désamiantage/démolition: 160 000 €, Travaux d'aménagement: 900 000 €).**

❖ Projets communs Commune/CAM :

- **Halte Ferroviaire - Phase 1 : 715 000 €**
- **Bassin d'Orage : 1 M d'€**

2.1- Tendances budgétaires 2020 et grandes orientations de la collectivité

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).

Le Cendres est une commune dont le dynamisme attire régulièrement de nouveaux ménages.

Cet essor démographique se confirme en 2020 avec une population INSEE de 5 483 habitants (5 384 habitants au 1^{er} janvier 2019). Cette évolution démographique se traduit par l'apparition de nouveaux besoins tant en termes d'équipements qu'en matière de services proposés.

En 2020, les efforts d'optimisation et de rationalisation de la gestion communale seront poursuivis afin d'assurer les marges de manœuvre financières nécessaires à la valorisation ou à la reconfiguration du patrimoine bâti et naturel existant ainsi qu'au dimensionnement des services aux besoins de la population.

La politique de recherche de nouveaux concours financiers (FEDER, Fonds de solidarité métropolitain...) en plus des aides traditionnellement sollicitées (FIC, DETR) sera renforcée pour faciliter la réalisation de ces multiples projets.

Les réflexions relatives à la mise en commun des ressources et moyens (groupement de commandes, mutualisation...) seront également renforcées afin de gagner en efficacité et en cohérence sur les territoires communaux et métropolitains.

Enfance/Jeunesse, Culture/vie associative, Patrimoine communal et développement durable restent les axes prioritaires sur lesquels se fonde l'action communale.

2.2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 5 M € en recettes et en dépenses.

A/ Recettes de fonctionnement

- Fiscalité (chapitre 73) :

Dotation de Solidarité Communautaire: **374 290 €.**

La Taxe Additionnelle sur les droits de mutation : prévision de **140 000 €** (identique aux recettes de 2018 et 2019).

En matière de taxes foncière et d'habitation, il est proposé de partir sur une hypothèse basse correspondant au réalisé 2019 : **2.8 M €**,

- Concours de l'Etat (chapitre 74) :

La Dotation Globale de Fonctionnement perçue devrait être sensiblement au même niveau qu'en 2019, soit **695 000 €**

Les prévisions de compensations fiscales TFB et TH , dans une logique de stabilité par rapport à 2019, pourraient correspondre à une recette de **75 000 €**

- **Aides et participations de la CAF et du Conseil Départemental du Puy De Dôme (chapitre 74) :**

Les concours financiers prévisionnels de la CAF et du CD 63 sont estimés à 280 000 € (270 000 € + 10 000 €).

- **Produits des services et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :**

Les produits de services (dont le remboursement par Clermont Métropole des mises à disposition de personnels et de services) devraient être stables : **500 000 €**.

La recette relative aux loyers perçus dans le cadre des baux commerciaux en cours et aux locations de salles (chapitre 75) est estimée à **90 000 €**, dans la droite ligne de l'exercice 2019.

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76) :**

En application des accords de la CLECT et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **43 465 €** en 2020 au titre de la participation aux intérêts de la dette.

B/ Dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Il devrait être proposé d'inscrire 1.21 M € au budget primitif pour ce chapitre.

- **Charges de personnel (chapitre 012) :**

Une dépense prévisionnelle de 2.35 M € sera à inscrire sur ce chapitre.

Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) appliqué est de 2.2 % par rapport au réalisé 2019.

Ce chapitre a été élaboré en tenant compte des évolutions réglementaires (PPCR...), des engagements pris pour 2020 (Part CIA du RIFSEEP...) et de l'évolution/dimensionnement des équipes municipales.

Il est à noter que le remboursement d'une partie du traitement de certains agents (par CAM ou la CAF) vient réduire cette charge mais n'est pas inscrit sur ce chapitre.

- **Attribution de Compensation en Fonctionnement /FPIC(chapitre 014) :**

L'Attribution de Compensation 2020 devrait représenter, pour sa partie fonctionnement, une dépense prévisionnelle de **379 403 €**,

La participation au FPIC, auquel la ville contribue depuis deux ans maintenant, devrait s'élever pour sa part à 15 026 € (au niveau de 2019),

- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre regroupe principalement le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux, le règlement des indemnités des élus, de l'action sociale en faveur des agents (CNAS), ou encore de la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal. L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations serait stable. Une revalorisation de l'accompagnement des rénovations des façades en centre bourg est également à l'étude.

Hypothèse de travail : 395 000 €

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

Les intérêts de la dette 2020 s'élèveront à un peu plus de **82 700 €**

La participation à l'EPF-SMAF correspondra à **6 600 €**.

La Dotation aux amortissements (opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement) nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **556 595 €**

2.3- La section d'investissement

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Cette planification est indispensable à la bonne coordination pour certains projets mêlant l'exercice de compétences multiples (Commune, Métropole, SMTG, T2C, SIEG, SIVOM...).

A/ Recettes d'investissement

- **FACTVA et Taxe d'Aménagement** : Prévission de **195 000 €**, en nette augmentation par rapport à 2019 du fait du versement programmé du FACTVA pour les travaux du bâtiment Grassion Fredot (**170 000 €**)
- **Les subventions (chap. 13) et produits des cessions (chap.024)** devraient a minima être de **90 000 €** (Fonds de Soutien Métropolitain pour le projet Groupe Scolaire Henri Barbusse). D'autres projets ont déjà été reconnus comme éligibles à certains concours financiers sans que le montant de ces derniers ne soient connus de façon précise à ce jour.
- **Le Recours à l'emprunt** sera activé en fonction de la réalisation du budget et des conditions bancaires proposées
- **Dotations aux amortissements** : **556 595 €**
- **Provision pour charges relative au restaurant scolaire** : Cette provision, réalisée en 2019 comme précédemment en 2018, sera utilisée en tout ou partie selon le déroulement du projet de création du nouveau pôle restauration.
- **Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés** : Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune 227 610 € en 2020 pour le capital de la dette, conformément aux dispositions de la convention de remboursement de dette

B/ Dépenses d'investissement

- **Participations dues à l'EPF-SMAF** : **79 800 €**
- **Remboursement du capital de la dette** : **502 300 €**
- **Attribution de Compensation en Investissement** : **102 094 €**
- **Mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2016-2020)**

❖ **Projets communaux (montant prévisionnel : 2.4 M € TTC)**

- Création du nouveau pôle restauration scolaire/périscolaire à Henri Barbusse
- Classes numériques (Tranche 2 : matériel informatique)
- Reprise de crépi sur le mur d'enceinte du cimetière
- Réhabilitation et mise en valeur de l'Église (intérieur et extérieur)
- Extension de l'aire de jeux 1,2,3 Pandières
- Reprise des éclairages des salles de classes
- Mise en accessibilité de bâtiments ERP
- Remplacement des huisseries de bâtiments communaux

❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (financés via l'Attribution de Compensation)**

- Reconfiguration des principales voiries du centre bourg
- Rénovation du réseau d'éclairage public et remplacement des candélabres (Tranche 4 : avenue du Grand Champ)
- Poursuite du programme de rénovation de la Coulée Verte
- Poursuite de la Révision Générale du PLU avant intégration au PLUM

❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (hors Attribution de Compensation) :**

- **Aménagement de la Gare Le Cendre-Cournon (Phases 2 et 3 : Aménagement du parvis de la Gare et reprise de l'allée des Marronniers)**

❖ **Projets en phase d'études :**

- Reconfiguration du groupe scolaire Henri Barbusse
- Lancement d'une étude de reconfiguration de l'espace Verger du Caire
- Etude technique relative à l'éclairage du terrain de football

3 - La dette communale (période 2020-2030)



Quelques points de repères sur la dette :

- La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes),
- Le recours à l'emprunt est effectué de façon ciblée en fonction des projets structurants priorités dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- La Capacité de désendettement de la commune est très inférieure aux ratios de vigilance pratiqués (< 4 ans).

Au 31 décembre 2020, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de la dette devrait s'établir à **3 032 601,78 €**